



VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

TOUTES VOS DÉMARCHES
avec le **Service intercommunal
d'information et d'enregistrement**

Permanences en Mairie / CCAS

Renseignements :
logement@cc-valleedugaron.fr / 07 76 82 89 07

LOGEMENT SOCIAL

Service intercommunal d'information et d'enregistrement
Conformément à la loi Alur, les Communautés de communes sont désormais les interlocuteurs privilégiés des demandeurs en matière de logement social.

C'EST QUOI ?

Lors des permanences assurées sur la commune, **un agent de la CCVG vous informe et vous accompagne dans votre demande de logement social** : fonctionnement du parc locatif social, conditions d'accès, localisation des logements, délais moyens d'attente, modalités d'attribution, constitution d'une première demande, enregistrement de votre dossier CERFA, suivi, orientation...].

C'EST QUAND ?

Le mardi [semaines paires] de 10h à 12h

C'EST OÙ ?

En Mairie :

3, avenue Saint-Jean - 69390 MILLERY

COMMENT ?

Sur rendez-vous

- par téléphone : 07 76 82 89 07
- par courriel : logement@cc-valleedugaron.fr